13.02.2020 – 10:00 Uhr

Conseils du CIPI : fêtez chaleureusement Carnaval... sans vous brûler !

Berne (ots) -

Bientôt, l'effervescence du Carnaval va gagner les différentes régions de Suisse au rythme de ses cortèges hauts en couleurs. Les vêtements et décorations colorés sont souvent composés de matières synthétiques facilement inflammables. Les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous montrent comment fêter Carnaval en toute sécurité.

Les costumes en matières synthétiques s'enflamment particulièrement facilement. Portez donc uniquement des costumes composés de matières difficilement inflammables. Les produits ignifuges pour textiles disponibles dans le commerce offrent aussi une bonne protection. Une fois imprégnés de ces produits ignifuges, les vêtements ne s'enflamment que difficilement.

Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décorations ne doivent pas faire augmenter le niveau de danger. Lors des manifestations, il est interdit d'obstruer les voies d'évacuation et de sauvetage. La signalisation des voies d'évacuation doit être visible en tout temps. Les personnes ne doivent pas être mises en danger.

Conseils de sécurité pour les participants
- Utiliser des matières difficilement inflammables pour les costumes et les décorations
- Renoncer au tulle et au nylon Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Imprégner les textiles de produits ignifuges pour les rendre plus sûrs.

Conseils de sécurité pour les organisateurs
- Dégager les voies d'évacuation comme les escaliers, les Couloirs ou les sorties.
- Ne pas utiliser de flammes nues dans les lanternes ou torches de décoration.
- Utiliser des décorations difficilement inflammables ou traiter le matériel de décoration avec des produits ignifuges.
- Toujours avoir à disposition un seau d'eau, une couverture anti-feu ou un extincteur portatif pour les cas d'urgence.

Si un accident survient malgré les précautions prises, refroidissez les brûlures immédiatement et pendant une période prolongée.
En cas d'incendie, il faut procéder ainsi : Alarmer --> Porter secours --> Éteindre

Contact:

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100841683 abgerufen werden.